



**DÉCHETS**  
richesses et pollutions

**une nouvelle  
approche sociétale**

contribution du PCF au débat citoyen

## SOMMAIRE

Éditorial, par Évelyne Didier .....	3
Un demi-siècle pour passer du rejet à la source de richesses .....	5
Des profits faciles dans un secteur captif .....	8
Un marché international des déchets .....	10
Du déchet utilisable à l'émergence d'une société humaine nouvelle .....	13
Les collectivités locales en première ligne .....	18
Catégories de déchets et techniques de traitement .....	20
Les éco-organismes et le tri .....	22
De la communication à la réalité .....	22
L'éducation au tri .....	24
Trois cas de réalisations particulières .....	25
Financement du service des ordures ménagères .....	28
Quel mode de gestion pour les déchets ? .....	30
Plus que des propositions, une démarche de responsabilité citoyenne et de démocratie .....	33
Lois françaises et directives européennes .....	36
Glossaire .....	37
Quelques définitions .....	38
Bibliographie .....	39
Déchets : ouvrir aussi l'alternative .....	40

La gestion des déchets ménagers et assimilés est au centre de la vie des citoyens et de celle des collectivités territoriales. Le service public de gestion des déchets ménagers implique une responsabilisation des ménages qui doivent intégrer le tri des déchets dans leur vie quotidienne. Il a aussi un coût, supporté aujourd'hui par l'utilisateur et par le consommateur. La gestion des déchets est également au centre d'une activité économique, puisque le producteur porte la responsabilité des déchets issus d'activités économiques. Et enfin, on l'oublie trop souvent, elle est au cœur de la vie de milliers de travailleurs qui collectent, trient et traitent chaque jour nos déchets.

La gestion de l'ensemble des déchets obéit à des principes ; elle est soumise à des objectifs. S'il y a une hiérarchie dans les modes de traitement des déchets (la prévention, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination), le développement durable nécessite de faire de la réduction des déchets à la source la grande priorité. Cela implique la fabrication d'objets qui durent, le renforcement de l'éco-conception, la lutte contre l'obsolescence programmée.

C'est pourquoi nous sommes convaincus que la transition vers une économie faiblement carbonée et durable se fera via une économie circulaire avec le dépassement de la dérégulation du marché, enjeu de la réussite. Or, la massification des flux de déchets, leur valorisation énergétique accompagnent une activité lucrative qui tend au besoin de toujours plus de déchets. Il existe donc des intérêts antagonistes, ce qui nécessite une clarification des objectifs et de leur ordre de priorité. Et plus globalement de changer de modèle économique, de remettre en cause l'économie capitaliste qui se nourrit de la consommation de masse.

Dans le secteur des déchets, comme dans celui de l'énergie, les lobbys des grands pollueurs œuvrent pour défendre leurs intérêts, mettant en péril l'intérêt général mondial en créant l'illusion d'une économie verte. Mais sur le terrain, les collectivités locales sont confrontées au concret. Les citoyens et les travailleurs doivent se réapproprier les décisions pour réussir cette transition écologique et démocratique. Garder le contrôle de cette activité dans le cadre d'un service public de qualité, renforcer l'économie de proximité, revoir nos modes de consommation face à la massification de la mondialisation : voilà l'enjeu !

Évelyne Didier  
sénatrice de Meurthe-et-Moselle  
membre de la commission de l'Économie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire  
membre du Groupe d'études sur la gestion des déchets

---

définition du déchet (loi de 1975)

**« Tout résidu d'un processus de production,  
de transformation ou d'utilisation,  
toute substance, matériau, produit  
ou plus généralement tout bien meuble abandonné  
ou que son détenteur destine à l'abandon ».**

---

# UN DEMI-SIÈCLE POUR PASSER DU REJET À LA SOURCE DE RICHESSES

---

## UN SURVOL DE DERNIÈRES DÉCENNIES

Derrière la même définition juridique, la manière dont est traité le déchet a beaucoup évolué. Les Trente Glorieuses n'en faisaient pas grand cas. Il était le plus souvent jeté sans précaution particulière. Ensuite les incinérateurs ne faisaient que le détruire en d'autres déchets et ceux qui le valorisaient polluaient l'air.

Tout ce dispositif a commencé à évoluer dès le début des années 90. Une réglementation de plus en plus sévère a contraint les équipements qui subsistaient à respecter des normes. La moitié du coût d'un incinérateur est dédiée aux traitements des fumées et de l'eau. Les décharges se sont muées en centres de stockage. La méthanisation est apparue. Les déchets industriels dangereux sont enfermés dans du béton. Bref, en une dizaine d'années les pollutions de proximité ont été jugulées. Les dioxines ne font plus la presse. Les coûts ont augmenté.

Pendant la première décennie des années 2000, sous la notion de REP (responsabilité élargie du producteur), la règle du pollueur-payeur a été consacrée par l'Union européenne comme un des piliers fondateurs d'une société du recyclage. Les filières du verre et du papier tentent toujours de nous convaincre de l'éternité de leurs stocks de matières.

## UN BILAN RAPIDE

Les moyens hexagonaux de traitement des déchets sont aujourd'hui essentiellement dans la proximité. Le développement du tri des déchets est devenu une quasi-institution plus ou moins respectée. Elle a contribué à crédibiliser une idéologie du « recycler pour sauver la planète » qui mérite d'être décantée. En d'autres termes, il s'agissait de vendre une image propre d'une économie productiviste et de sauver un mode de production-distribution qui à l'origine était basé sur l'emballage perdu. Certes la production d'ordures ménagères a légèrement diminué ces dernières années pour des raisons encore obscures. Le circuit de proximité devrait permettre le réemploi des contenants. C'est sans doute une des clés du succès possible et souhaitable de ces circuits. La société civile doit en prendre l'initiative. Il ne faut pas compter en effet sur les principaux acteurs industriels et agricoles pour faire évoluer le système.

Il faudrait de manière plus générale systématiser les analyses de cycle de vie des emballages, des performances environnementales et économiques des dispositifs territoriaux de valorisation des déchets de toute nature.

## DU RECYCLAGE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le recyclage devait permettre la substitution d'un matériau vierge par de la matière déjà utilisée. Or, on s'aperçoit que le cercle est en général non fermé pour deux raisons : le produit recyclé est généralement de qualité moindre (quand il n'y a pas impossibilité, exemple des papiers sanitaires), et la dépense énergétique pour le produire reste importante (le verre recyclé économise moins de la moitié de l'énergie). C'est mieux de recycler mais ce n'est pas forcément la panacée.

La notion d'économie circulaire pourrait permettre d'élargir le champ de vision. Par exemple, si des déchets de papier peuvent trouver une utilisation locale sous forme de gaz après méthanisation et donc se substituer à du gaz fossile (comme carburant par exemple), il y a là un cercle vertueux qui évite des transports : une double utilisation de biomasse, une fois en papier, une autre en carburant.

Il s'agit donc d'envisager, dans une approche territoriale, les échanges de ressources entre l'industrie, l'urbain et l'agriculture-élevage. C'est une nouvelle dimension pour l'utilisation du déchet qui peut entrer en concurrence avec les filières traditionnelles.

## LE COMPOST

L'image du déchet a évolué mais elle reste négative. La conséquence la plus grave, outre le NIMBY toujours vivace, se trouve dans les contraintes réglementaires sur le compostage. La méthanisation ou compostage sur ordures ménagères a fait officiellement les preuves que le produit livré a une excellente qualité qui n'a pas à rougir de la comparaison avec son homologue issu de collectes sélectives. Mais on peut en faire beaucoup plus et à coût moindre.

Le lobby agro-industriel, rejoint il est vrai par l'agriculture biologique, fait barrage sans aucune raison objective et sans dire que c'est du marketing verdi, du green washing.

Les options techniques des acteurs recouvrent toujours des intérêts particuliers.



## DES PROFITS FACILES DANS UN SECTEUR CAPTIF

Les PME spécialisées sur un métier de tri ou de traitement ont, un temps, pris le relais des ferrailleurs mais cèdent peu à peu la place – concentration capitaliste classique – à des firmes par rachat ou élimination. Certes les règles et normes n'étaient pas toujours respectées par ces établissements ou décharges plus ou moins licites ; les odeurs ou envols révoltaient les riverains. Car l'État, pour des raisons sanitaires d'abord, a édicté lois, règles et normes. Il a étendu à ces installations les contrôles des ICPE. L'ADEME en France apporte une expertise intéressante ; mais aucune structure d'aide concrète aux collectivités pourtant responsables n'est mise en place au plan national.

Or, quelques firmes déjà spécialisées dans les services aux collectivités ont su saisir cette opportunité et en faire un nouveau marché. Veolia, Suez et quelques groupes espagnols ou allemands avaient l'expérience des marchés publics, la surface financière pour investir, la capacité à utiliser les brevets et techniques nécessaires. En France, elles ont utilisé le système de la DSP pour occuper le marché. Partant des bas salaires en usage dans ce secteur et avec une main d'œuvre peu qualifiée, sous payée, voire grâce à la création des emplois aidés, elles ont trouvé des possibilités de profits considérables.

Sous la pression des industriels du verre (BSN) et de l'agroalimentaire, le recyclage des emballages a pris corps, suivi par l'organisation de filières spécifiques : fer et ferrailles, huiles usagées, plastiques divers, DMD ou Cyclamed... Elles ont aussi commencé à structurer en fonction de leurs intérêts des filières de tri/recyclage, le commerce des déchets et leur stockage. Les firmes ont pris bien de l'avance sur des collectivités démunies, dans la réponse au problème des déchets ménagers.

Le secteur des déchets est au cœur d'enjeux financiers et de pouvoir. Des zones d'ombre sont parfois appréhendées lorsque éclatent des affaires comme naguère celle de la décharge de Montchanin ou des déchets médicaux venant d'Allemagne et enfouis en Champagne ; des procès engagés durent trop, comme ceux liés aux décharges des Bouches-du-Rhône. Enfin, malgré des progrès, la réglementation est parfois floue entre ce qui est déchet et ce qui est matériau... soumis à TVA.

Profitant de la tendance au refus des décharges et CET ainsi que de l'obligation de transporter les déchets pour les stocker ailleurs malgré le surcoût, les firmes ont pris le contrôle des décharges et autres lieux d'enfouissement, et des filières de revalorisation éventuelle (chauffage urbain, production d'électricité dite « renouvelable », biogaz demain). Les matières résiduelles sont considérées comme un sous-produit et stockées. Là sont les limites des solutions qu'elles apportent.

Les collectivités sont dans la situation d'otages des firmes spécialisées du secteur qui revendiquent la gestion globale des déchets ménagers. Celles-ci profitent ainsi largement de revenus sûrs et protégés, fournis par des collectivités qui ont transformé le citoyen usager en consommateur de services et payeur de taxes ou redevances.





# UN MARCHÉ INTERNATIONAL DES DÉCHETS

---

Le dispositif de gestion des déchets (principe pollueur-payeur, taxe sur les ordures ménagères, tri sélectif, « initiatives citoyennes ») tend à accréditer l'idée qu'il s'agirait en quelque sorte d'un mal nécessaire, indissociable de l'activité humaine et qu'il s'agirait de gérer au mieux. Une telle vision est très réductrice, car elle fait fi de l'existence d'un marché des déchets, aujourd'hui mondial, qui a sa bourse, ses ressources, ses réseaux, ses débouchés et même sa presse (*Recyclage*, par exemple).

## UN COMMERCE INTERNATIONAL

Prenons l'exemple de la papeterie de Chapelle-Darblay, spécialiste mondial de la fabrication de papier journal à partir de papier recyclé. On imaginerait un fonctionnement régulier, ni l'amont (collecte du papier recyclé) ni l'aval (consommation des imprimeries) ne représentant de discontinuité majeure. Il n'en est rien. Le fonctionnement est le plus irrégulier qui soit, rythmé qu'il est par la présence dans le port voisin, Rouen, de cargos chinois venus chercher l'approvisionnement de l'Empire du Milieu en papiers à recycler (qui nous reviennent souvent sous forme d'emballages de matériels électroniques importés). Et tant que le cargo n'est pas plein, la papeterie est arrêtée ! C'est dire si les déchets séparés avec tant de précautions au titre du « tri sélectif » peuvent voyager loin...

Au-delà de ce cas spectaculaire, les déchets font l'objet d'un commerce qui, à l'instar d'autres, a ses filières, ses spécialistes, ses cours... C'est le cas des papiers, sous toutes leurs formes, des plastiques, du verre et bien entendu des métaux, à commencer par les métaux précieux ou chers (cuivre par exemple).

## UNE VALORISATION POUR CERTAINS DÉCHETS...

Mais s'il existe des cours des matières à recycler, c'est que celles-ci, d'une part, sont valorisées en fonction de ce cours, d'autre part entrent en concurrence avec d'autres sources de matières premières.

La collecte et le premier traitement des déchets à recycler font souvent l'objet de travail gratuit (tri sélectif par les particuliers des ordures ménagères ou des papiers de bureaux, par exemple) ou insuffisamment rémunéré (collecte des métaux, des « encombrants », etc., notamment par des communautés spécialisées qui vivent le plus souvent dans la misère). Ils font l'objet aussi de rémunération sociale via l'impôt (taxe sur les ordures ménagères...) pour finir souvent par alimenter les caisses de firmes qui ont la haute main sur les filières industrielles. Les matières résiduelles, dites valorisables, ne sont considérées que comme un sous-produit.

Le circuit des ferrailles et des résidus de démolition parfois valorisés est un peu différent, mais il aboutit de la même façon. Les déchets à recycler, qu'ils soient sous-produits de la filière de traitement ou produit central de leur propre filière,



sont utilisés à l'aval comme « concurrents » du matériau « neuf » auquel le déchet est susceptible d'être substitué. Et c'est souvent dans des fabrications de gamme inférieure, à moindre valeur ajoutée, en raison notamment d'une insuffisance de qualité de tri.

### ...EN CONCURRENCE AVEC DES MATÉRIAUX NEUFS

On voit donc que le matériau à recycler est en concurrence avec le matériau neuf (minerai de fer versus ferraille, sable versus débris de verre...). Or, les circuits de fabrication sont aux mains de groupes parfois liés au secteur minier, d'envergure mondiale, puissants, organisés et plus soucieux de leurs profits que de l'avenir de la planète. On peut citer Arcelor Mittal, Rio Tinto, les groupes papetiers, les industriels du plastique avec Total qui a lâché la production de naphtha en France. Bref, le gratin du CAC 40, quand ce n'est pas celui de la Bourse de New York et ceci sans oublier quelques groupes chinois, par exemple, qui prennent soin de se faire respecter dans ce concert.

En fait, le recours au matériau recyclé ne se fait que si, pour tel ou tel usage, celui-ci est compétitif par rapport au recours au matériau neuf ! Cela s'associe à une pression sur les prix de ce matériau analogue à celle qui s'exerce sur le produit minier. Et quand on connaît la situation néocoloniale de la plupart des pays qui vivent de l'extraction de matières premières de leur sol, on peut imaginer la situation des collectivités locales en situation de vendeurs, et ce qui reste pour rémunérer des salariés confrontés pourtant à des situations (et des conditions) de travail parmi les plus ingrates qui soient (y compris travailleurs handicapés, contrats de réinsertion, etc.).

### UN PARAMÈTRE IMPORTANT POUR LA FILIÈRE

Mais si cette concurrence entre le matériau recyclé et le matériau neuf pèse sur les rémunérations des filières de recyclage, elle pèse aussi sur les objectifs même de cette filière : celle-ci est considérée par l'aval comme une ressource, dont il faut minimiser le coût, jamais comme le traitement de produits dont il aurait fallu penser la fabrication et l'utilisation pour en favoriser le recyclage ! Autant le dire, cette situation de concurrence se situe aux antipodes de la véritable économie circulaire ! Autant les gestes de collecte et de tri au plus près de la production sont indispensables, indissociables d'une vraie réflexion sur les déchets et la rupture avec la « société de consommation », autant la mise en concurrence des produits issus de la filière déchets est un obstacle majeur à toute évolution globale vers une société économe des ressources naturelles disponibles.

Il faut d'ores et déjà se questionner sur la priorité à donner à des produits issus de la filière déchets, non en fonction des profits qu'ils peuvent dégager, mais associée à une maximisation du retraitement, de son efficacité, de sa qualité. En commençant par les matériaux les plus rares.

# DES DÉCHETS UTILISABLES ET COMPATIBLES AVEC LA BIOSPHERE

## L'ÉMERGENCE D'UNE SOCIÉTÉ HUMAINE NOUVELLE

---

À l'inverse des calculs de profit à court terme, nos déchets posent directement la question de la durabilité de nos sociétés et de leur insertion dans la nature.

Tout être vivant, dans le cours de son développement, utilise des ressources et produit des déchets. Dans la nature, les écosystèmes en équilibre fonctionnent en cycles : les déchets des uns sont réutilisés par d'autres, limitant ainsi la pollution et renouvelant constamment les ressources. Ces cycles écosystémiques s'inscrivent eux-mêmes dans des processus naturels plus larges. En effet, sur la Terre, grâce aux apports énergétiques intérieur et extérieur auxquels elle est continuellement soumise, tout se transforme : les atomes passent sans cesse d'une structure à une autre. Tout processus naturel opère donc en cycle plus ou moins long (de quelques secondes pour certains cycles métaboliques des êtres vivants à quelques semaines pour le cycle de l'évaporation/précipitation de l'eau ou des centaines de millions d'années pour le cycle des roches métamorphiques !). Ces cycles sont souvent très complexes et intriqués les uns avec les autres

### DU MÉTABOLISME...

Qu'en est-il des êtres humains ? Si la nature par l'évolution des espèces a produit Homo sapiens, c'est l'humanité qui a produit l'être humain d'aujourd'hui. Les humains actuels ont à assumer pleinement la responsabilité de prolonger l'homini-sation biologique d'avant Homo sapiens, puis sociale jusqu'à aujourd'hui, en une humanisation future de plus en plus civilisée, porteuse de sens pour l'ensemble de la société et respectueuse dans ses liens à la nature. Les êtres humains possèdent donc deux en-communs fondamentaux, le *monde naturel* et le *monde de l'être humain* qui ne sont pas indépendants l'un de l'autre : le *monde de l'être humain* est issu du *monde naturel*, il se nourrit et se développe à partir de lui. Il doit reposer sur le socle du monde naturel, tout en cherchant les voies de son éman-cipation. Les relations de ces deux mondes sont donc forcément complexes, parfois même conflictuelles. Pour les comprendre et les maîtriser, Marx part de la notion de métabolisme, qui caractérise classiquement les flux de matières et d'énergie entre les cellules et l'organisme auquel elles appartiennent. Il l'étend aux échanges de matière et d'énergie des humains avec la nature et propose, par la visée communiste, d'organiser la société pour combattre toute rupture du métabolisme. La pensée marxienne dans ce domaine peut être résumée ainsi :

- inscrire toute activité humaine dans les cycles naturels ;
- reconnaître le double rôle de l'humain comme producteur et consommateur lui permettant, par l'intermédiaire de son travail, de rendre la société compatible avec le renouvellement des écosystèmes ;

- analyser concrètement le métabolisme des rapports homme-nature pour déceler et combattre à chaque instant toute contradiction entre eux ;
- développer les biens communs de l'humanité.

Marx se servait donc du concept de *métabolisme* pour décrire, dans toute la complexité des rapports êtres humains/nature, ce qui est appelé maintenant ***l'économie circulaire***.

### ... À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE: RECYCLAGE ET ÉCOCONCEPTION

Pour bien comprendre cette notion, il faut partir du problème de la gestion des ressources. Certaines ressources minérales ne sont disponibles qu'en quantités limitées (parfois très faibles) et non renouvelables à l'échelle du temps humain. Une première évidence s'impose : il faut les économiser en les recyclant. Certes beaucoup est déjà fait en ce domaine. Mais les limites du recyclage apparaissent rapidement. Le verre et la plupart des métaux sont certes recyclables indéfiniment... quand ils sont purs. Si le matériau de base est composite (et ils le sont presque toujours), le recyclage coûte cher, la dépense énergétique est élevée et les qualités du produit recyclé sont détériorées. En outre, certains produits, même purs, se recyclent mal (le papier par exemple). Il faut donc aller plus loin.

Deux principes d'action complètent celui du recyclage. Le premier est l'écoconception. Il s'agit tout d'abord de concevoir les produits pour leur fonction propre mais aussi pour les préparer à leurs vies ultérieures après l'usage initial (prévoir les opérations de recyclages à venir ou s'orienter vers la biodégradabilité). Ensuite, il faut les concevoir pour durer longtemps (c'est le contre-pied du paradigme productiviste où l'usure et l'obsolescence rapide des produits sont programmées) et mettre en place de véritables services d'entretien. L'agencement d'un produit doit être modulaire afin de ne devoir remplacer que la partie usée ou technologiquement dépassée. Enfin le produit doit être prévu pour fonctionner avec le minimum de pollution durant tout son cycle de vie. Le deuxième principe est l'inscription des activités productives humaines dans les cycles naturels. Il faut étudier de près la résilience des écosystèmes, c'est-à-dire leur capacité à résister et à survivre à des altérations. Le rejet non maîtrisé de déchets dans la nature peut conduire à des situations catastrophiques, comme par exemple les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui entraînent le réchauffement climatique avec ses conséquences.

### UN NOUVEAU SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

*L'économie circulaire* qu'il est nécessaire de construire est un système économique, social et environnemental intégré. Elle commence par l'identification des principaux flux de matière générés par l'activité humaine qui ont un impact environnemental significatif (on parle alors de *étude du métabolisme* des différents secteurs d'activité), afin de dégager des synergies entre les différents secteurs. Elle doit être incorporée à la production dès la conception du produit (écocon-



ception). Elle doit intervenir à tous les niveaux de la société afin que les démarches telles que la réutilisation, le recyclage et la biodégradation à réaliser au sein d'une communauté d'acteurs (travailleurs-consommateurs, collectivités territoriales, fournisseurs, distributeurs...) soient intégrées à l'ensemble du système économique. Elle doit impliquer les citoyens au sein d'un grand nombre de structures (enseignement et recherche, groupements d'entreprises ou de coopératives, organismes municipaux, régionaux ou d'État...). Elle doit faire partie des échanges internationaux. Elle s'élabore à tous les échelons de la société, du local au mondial ! Elle inclut toutes les activités productives, y compris industrielles et agricoles : le mouvement actuel de l'agriculture biologique ainsi que les réalisations de l'écologie industrielle s'intègrent parfaitement dans cette perspective. L'économie circulaire renverse les pratiques actuelles : on passe de la production et de la vente d'objets neufs à la fourniture de prestations de qualité, c'est-à-dire on se dirige vers une véritable *économie de la fonctionnalité* s'inscrivant dans une *société de satisfaction des besoins* (substitution de la notion de *valeur d'échange* par celle de la *valeur d'usage*). Elle se construit à partir des progrès scientifiques et techniques qui peuvent apporter des solutions neuves et assurer le partage et la gestion démocratique des biens communs.

## UNE SOCIÉTÉ DE SATISFACTION DES BESOINS

L'économie circulaire que nous souhaitons, celle de *l'humain d'abord !*, prend le contre-pied exact des vues néolibérales qui cherchent à mettre en place uniquement des circuits courts rentables avec l'intention illusoire de pouvoir réaliser, par des opérations combinées d'obsolescence programmée et de recyclage, le vieux rêve capitaliste d'exploitation de ressources inépuisables. L'objectif des révolutionnaires que nous voulons être est de rendre le système productif compatible avec la biosphère tout en satisfaisant les besoins d'une population croissante et ses aspirations à l'émancipation, au bien-être et au bien-vivre. En améliorant l'ensemble du métabolisme des activités humaines, l'économie circulaire porte véritablement en elle un développement renouvelé de l'humanité mettant en œuvre des actions productives citoyennes de proximité, réalisant un aménagement du territoire inventif et favorable au développement humain, organisant harmonieusement les zones industrielles, agricoles et urbaines, inventant la planification environnementale à l'échelle de la France mais aussi de l'Europe, conduisant à une société de *satisfaction des besoins*... L'économie circulaire peut engendrer, si elle est bien conçue, une décroissance conséquente des flux de matières mises en jeu et une minimisation réelle de l'impact anthropique sur la planète. Bien sûr, l'état d'équilibre des cycles n'est jamais établi pour l'éternité et ne fonctionne jamais à 100%. Il faudra sans cesse intervenir par un énorme effort de recherche et d'organisation pour orienter l'économie circulaire vers une trajectoire humainement viable à long terme et compatible avec le respect de la biosphère. L'émergence de cette société nouvelle ne se fera pas sans luttes !





# LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN PREMIÈRE LIGNE

---

Chaque habitant produit 590 kg de déchets ménagers par an en moyenne (soit 1,2 kg par jour).

Nos déchets : 30% de matières organiques, 25% de papiers cartons, 13% de verres, 11% de plastiques, 1% de déchets dangereux.

Coût de la collecte et du traitement de tous les déchets en France : plus de 6 milliards d'euros (4,5 milliards en 2004).

En 2015, taux de recyclage en France : 23%  
ce système coûte plus d'un milliard d'euros/an aux citoyens.

Objectif du Grenelle de l'environnement : 35% de recyclage en 2012 et 45% en 2015 ! Nous sommes en retard !

---

La gestion de nos déchets confronte en permanence questions de société, choix économiques globaux et questions concrètes, quotidiennes, gérées au plus près des communautés humaines.

Les collectivités locales ont toujours été en première ligne : d'abord parce que les habitants produisent des déchets, ensuite parce qu'il fallait bien s'en occuper, ne serait-ce que pour des raisons de puanteur ou d'hygiène.

Dès lors, le premier recours a été la décharge, un lieu dédié à l'accumulation de tout ce qui était rejeté. Mais cette solution de facilité a vite trouvé ses limites : la fermentation et l'échauffement générateur d'incendies spontanés, les fumées nauséabondes, voire les pollutions par envols ou écoulements vers les rivières et les nappes phréatiques.

La loi de 1975 faisait obligation aux communes de prendre en charge les déchets ménagers et pousse à un traitement. Les collectivités locales ont dû s'adapter pour leur collecte puis leur traitement. La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) confie aux régions la charge de l'élaboration de plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et aux intercommunalités la compétence en matière de collecte et de transfert des déchets ménagers. Cette évolution s'appuie sur l'expérience acquise de longue date par les communes. De fait, elles sont mieux à même de coller aux particularités géographiques et humaines des territoires pour définir les modes de collecte, les fréquences de ramassage, choisir un matériel adapté, etc. Il est évident que les solutions retenues sont différentes entre plaines et montagnes, entre les campagnes et les villes, habitat concentré ou dispersé ; les collectivités locales sont aussi les mieux à même d'élaborer des regroupements entre elles permettant la rationalisation des équipements et de l'organisation en minimisant la dépense. Il n'est qu'à voir le nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes

dédiés qui se sont créés pour coopérer et partager les coûts. La mise en vie de la loi NOTRe dira leur évolution, mais une chose est certaine : la mutualisation restera d'actualité.

À l'expérience, il faut du temps pour construire cette auto organisation ; cela implique une certaine stabilité des règles et des normes, car tout changement se traduit par un coût et peut déstabiliser un budget... C'est pourquoi les collectivités ont besoin d'une structure qui les conseille, les aide et contribue à la cohérence de leurs actions dans la durée. Cette cohérence seule permet de comprendre et d'accepter les coûts ; car le paradoxe est que plus une collectivité fait des efforts et plus cela lui coûte !

Enfin, les métiers de la collecte et du tri sont pénibles, peu reconnus et par conséquent peu rémunérés... Or, les hommes et femmes qui travaillent dans ce secteur ont une activité utile et sur un secteur clef au plus près des populations. Progresser dans la gestion durable de nos déchets ne peut qu'aller de pair avec la revalorisation de ces métiers.

Comprendre les processus globaux de la production et de traitement/élimination des déchets permet d'en accepter localement les servitudes et la discipline collective. Les collectivités se doivent donc d'impliquer les citoyens depuis les gestes élémentaires du tri et de l'apport aux points de collectes jusqu'à l'exigence de transparence sur la production des objets, leurs emballages, etc., car les déchets ménagers nous amènent localement à poser de grandes questions de société.



# CATÉGORIES DE DÉCHETS ET TECHNIQUES DE TRAITEMENT

---

La production de déchets en France représente quelque 360 millions de tonnes. Le secteur économique produit l'essentiel des déchets : 90%, à traiter en France, largement impactés par ceux du BTP. Leur traitement n'a pas été pendant longtemps une priorité pour les pouvoirs publics. Des mesures récentes viennent d'être décidées dont il faudra mesurer l'efficacité. Or, nous devons avoir la même exigence concernant ces déchets que pour les déchets ménagers.

Concernent la prévention et le traitement des déchets ménagers et assimilés, la valorisation doit avoir priorité sur l'élimination. Une « hiérarchie » s'établit vite pour le traitement : prévention/réduction ; réemploi ; recyclage ; valorisation énergétique ; compostage des matières organiques ; élimination. Or, nos déchets sont en mélange et donc difficiles à recycler ou à traiter. Il faut agir en amont grâce à l'écoconception, une durabilité augmentée, l'engagement dans une économie circulaire. Ce secteur est en évolution et les conditions de travail des personnels doivent être améliorées.

**Réemploi/réutilisation.** Nous devons d'abord contribuer, individuellement et collectivement, à créer les conditions de récupération d'un produit pour son réemploi (création de structure de réemploi de l'économie sociale et solidaire, marché de l'occasion...). De même, en privilégiant la proximité, le compostage (individuel, en pied d'immeubles, au niveau petites communes ou quartiers...) y contribue tout comme le soutien aux associations, collectivités qui développent des actions concrètes sur le terrain (recyclerie, atelier...).

**Déchèteries.** Ces lieux alimentent différents traitements à partir de l'apport volontaire des particuliers et d'acteurs de la vie économique. Elles doivent rester accessibles pour tous.

**Centres de tri.** Ces centres, essentiellement privés, participent à l'alimentation des différentes filières de traitement de valorisation (matière, recyclage et élimination). Les progrès techniques permettent de pousser plus loin le tri et le recyclage ; la recherche/développement doit être encouragée dans ce secteur.

**Ressourceries.** L'activité des ressourceries s'inscrit dans les *Plans et programmes locaux de prévention des déchets et dans le schéma de gestion des déchets du territoire*. Ce sont des structures qui gèrent, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et parfois d'éducation à l'environnement. Elles donnent priorité à la réduction, au réemploi, puis au recyclage des déchets en sensibilisant leur public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

## Les filières de traitement doivent être multiples car complémentaires

**Méthanisation.** Elle permet le traitement des déchets organiques fermentescibles, en proximité, avec les producteurs et agriculteurs.

**Valorisation énergétique.** Elle peut intervenir en complément sur des déchets triés. Nous devons augmenter encore les taux de production d'énergie liés à l'incinération des déchets (production d'électricité, réseau de chaleur...). Les unités d'incinération des ordures ménagères (UOM) contribuent ainsi à la transition énergétique par la cogénération et production de chaleur ou d'électricité.

**L'élimination.** Les centres d'enfouissements techniques (CET) sont heureusement en forte diminution. Ils ont été remplacés par des ISDnD, installations de stockage de déchets non dangereux. Lorsque ceux-ci sont nécessaires, leur exploitation doit être suivie en termes de pollution, de santé publique et notamment du personnel concerné.

**Moyens expérimentaux.** La recherche ouvre des voies nouvelles pour une nouvelle vie de tels ou tels déchets ainsi recyclés ou utilisés ou stockés.

## DURÉE DE DÉGRADATION NATURELLE DE QUELQUES DÉCHETS

la durée de dégradation dans la nature dépend du milieu et des conditions locales

Dégradation rapide :

- trognon de pomme : 1 à 5 mois
- mouchoir de papier : 3 mois
- papier journal : 6 à 12 mois
- allumette : 6 mois

Dégradation en 12 mois à 10 ans :

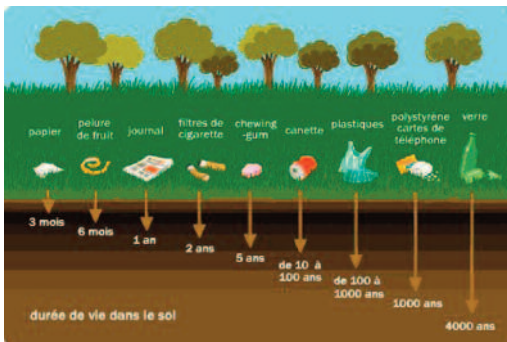
- filtre de cigarette : 1 à 5 ans
- ticket de métro : 1 an
- chewing-gum : 5 ans
- huile de vidange : 5 à 10 ans

Dégradation de longue durée :

- canette de bière : 100 ans
- pneu : 100 ans
- couche jetable/serviette : 400 ans
- sac plastique : 500 ans

Dégradation de très longue durée :

- carte de téléphone : 1000 ans
- bouteille plastique : 500 à 1000 ans
- forfait de ski : 1000 ans
- verre : 5000 ans



## LES ÉCO-ORGANISMES ET LE TRI

En application du principe « pollueur/payeur », une contribution des entreprises appelée REP (responsabilité élargie des producteurs) a été mise en place à la suite de la loi Royal de 1992.

Le principe est de faire payer sur chaque article vendu une éco-contribution pour financer les surcouts de collecte et de tri pour le recyclage et de favoriser la mise en place d'entreprises de valorisation des produits triés.

Pour ce faire ont été mis en place des **éco-organismes** (éco-emballages, etc.) qui collectent les fonds et les distribuent aux opérateurs (les collectivités) selon des modalités définies dans un agrément signé avec l'État.

Ce dispositif a permis le développement du recyclage mais pose des questions de fond :

- Il s'inscrit dans un glissement du paiement du contribuable vers le consommateur.
- Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé (Sociétés anonymes) dont les actionnaires sont les grands groupes industriels et distributeurs. Ils ont tendance à privilégier leurs intérêts au détriment des collectivités qui font le travail de collecte et de tri. Les contributions aujourd'hui sont très loin de couvrir les dépenses. Par ailleurs, en contradiction avec leurs agréments elles empiètent sur les prérogatives des collectivités, se mettant en position d'organismes du service au travers des critères et des spécifications donnant droit aux aides (conditions de reprise).
- Ces éco-organismes sont peu contrôlés et certaines dérives ont été constatées.

**Il faut redonner à l'État et aux collectivités territoriales la primauté sur l'organisation de ce service public.**

## DE LA COMMUNICATION À LA RÉALITÉ

Grenelle de l'environnement : sonnez trompettes ! Nous allons recycler !! L'objectif du Grenelle de l'environnement a alors été affiché à 35 % de recyclage en 2012 et 45 % en 2015 !! Au plan national, nous sommes en retard, hélas !

Mais dès avant ce rassemblement médiatique, les collectivités avaient commencé, certaines en avant-garde et d'autres en traînant les pieds, à organiser la collecte sélective et le tri. Elles ont affiché leurs ambitions en la matière, lancé des « ambassadeurs du tri », placé des points d'apports volontaires et elles ont surtout « communiqué » dans les médias, etc.

Mais mettre en place toute une nouvelle organisation et changer les habitudes acquises par toute une population sur des décennies n'est pas une mince affaire !



D'abord, les quantités collectées n'ont pas été toujours au rendez-vous ; ensuite, la qualité du tri a parfois été telle que l'ensemble a dû être mis avec les autres ordures... au grand dam de ceux qui avaient fait l'effort du tri. On a même vu telle commune se vanter d'avoir placé des points d'apport volontaire mais sans l'usine de tri qui doit suivre... La réalité du tri et donc du recyclage n'est globalement pas encore à la hauteur de l'enjeu.

En revanche, certaines collectivités ont des résultats supérieurs à la moyenne quand elles sont allées au-devant de la population en expliquant les enjeux, les processus, en renouvelant les campagnes de sensibilisation car les populations se déplacent ; c'est dans ces échanges citoyens que se construit l'efficacité du tri.

## L'ÉDUCATION AU TRI

Tous les acteurs ont vite saisi l'importance du saut de civilisation que représente de trier ses déchets, quand auparavant on s'en débarrassait.

La réponse proposée est de développer l'éducation au tri en commençant par ce public captif mais porteur d'avenir que constitue l'ensemble des scolaires. Les enseignants, des intervenants extérieurs ont été mobilisés pour expliquer le tri aux jeunes générations. Les journaux locaux, les bulletins municipaux ont apporté leur lot d'articles. C'était sans doute utile et nécessaire. Mais les adultes, les personnes âgées, tous ceux qui ont grandi en « jetant les ordures » sans se poser de questions ?

Une éducation au tri véritable ne peut négliger ces acteurs que l'on atteint à travers les réunions de quartiers, les centres sociaux et autres infrastructures socioculturelles, à travers les rencontres des élus avec la population. Les « ambassadeurs du tri » qui rencontrent les familles au porte-à-porte ont aussi un rôle capital par les réponses individualisées aux questions et incompréhensions.

Aucun de ces moyens n'est à lui seul efficace, mais la conjugaison de tous, avec une responsabilisation citoyenne qui donne son sens au changement des habitudes, permet de progresser vers un tri et un traitement adéquat de nos déchets.



# TROIS CAS DE RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

---

## LE BLANC-MESNIL : LA PEUR AU CŒUR DU REJET D'UN PROJET DE MÉTHANISATION

Le PDEDMA 93 avait inscrit, en 2000, la réalisation de deux usines de méthanisation en Seine-Saint-Denis, projets repris par le PDEDMA en 2009.

Deux grands syndicats régionaux d'Île-de-France (l'un pour l'assainissement, l'autre pour les déchets) avaient décidé de coopérer sur le plan technique et financier. C'était un projet très innovant. Deux usines devaient être implantées proches l'une de l'autre : une de traitement des eaux usées et l'autre de méthanisation. Ainsi, au-delà des bio-déchets collectés, le site de méthanisation devait traiter 10 000 tonnes de matières sèches issues de la station d'épuration, évitant ainsi des transports inutiles.

Si l'usine d'épuration fonctionne, celle de méthanisation n'a pas vu le jour. Le maire de droite (LR) a fait du rejet de la méthanisation un point fort de ses promesses en usant d'arguments fallacieux et en jouant sur les peurs : celle du risque d'explosion du stockage de méthane et l'autre sur les mauvaises odeurs.

La nouvelle présidente de Région (LR) se dit favorable au développement de la méthanisation. Affaire à suivre donc...

## RÉALISATION D'UN CET À MARTIGUES

L'ancienne carrière devenue centre d'enfouissement était pleine après 25 ans de bons services. Pour les besoins des 70 000 habitants, il fallait trouver une solution. Chercher un centre agréé au loin, quitte à payer les transports et le stockage des déchets ? Ou trouver un site sur son territoire ?

L'agglomération du *Pays de Martigues* a eu le courage de choisir la responsabilité et de créer une ISDnD (installation de stockage de déchets non dangereux, nouvelle appellation des CET) sur son territoire ; elle a été aidée, il est vrai, par le relief de collines qui offrait un repli peu visible depuis les environs.

Mais rares ont été les collectivités qui ont réussi ce pari sans susciter les foudres et levées de boucliers d'une partie de la population. Or, ce fut le cas : pendant plus d'un an, les élus ont rencontré la population dans différentes configurations pour expliquer cette option. À l'aide de plaquettes, diaporamas, articles dans la presse, il a fallu affronter les premières incompréhensions dans les nombreuses réunions publiques.

Et peu à peu, la fierté de résoudre chez soi un tel problème l'a emporté, d'autant plus qu'au même moment, la métropole marseillaise parachutait son incinérateur chez ses voisins lointains de Fos-sur-Mer !

## PÔLE MULTIFILIÈRES À CLERMONT-FERRAND : MIEUX VALORISER NOS DÉCHETS

Le VALTOM, syndicat interdépartemental, regroupe 11 syndicats de collecte, dont la population varie de 6 400 à 280 000 habitants. Première installation de ce type en France, il a ouvert un équipement multifilières qui valorise 70% des déchets du Puy-de-Dôme et d'une partie de la Haute-Loire. Sur les 370 000 tonnes de déchets produites sur le territoire, 200 000 sont traitées par le pôle.

90% des foyers bénéficient d'une collecte sélective au porte-à-porte, à laquelle s'ajoute 40 000 composteurs individuels et le développement du compostage en pied d'immeubles (4 000 foyers concernés pour 60 immeubles).

L'unité de traitements multifilières comprend : une plateforme de traitement préalable de tri, pour la stabilisation biologique des déchets « humides » résiduels, une unité de valorisation énergétique, un méthaniseur, une plateforme de compostage.

La valorisation énergétique est évolutive. 150 000 tonnes incinérées produisent 120 000 MWh (70 000 habitants éclairés). 32 000 tonnes/an de mâchefers agréés sont produites. La valorisation biologique produit 11 000 MWh d'énergie. La création d'un réseau de chaleur est à l'ordre du jour.

Les habitants, les associations peuvent exercer un suivi permanent du fonctionnement de ce pôle multifilières. Le VALTOM s'est doté des moyens pour assurer un contrôle rigoureux de cette DSP.

Cette solution départementale répond aux besoins des petits territoires dans l'incapacité d'équiper leurs sites d'installations spécifiques coûteuses et permet une valorisation maximum des déchets. Elle participe à la transition énergétique. De même, cela permet d'optimiser les transports, même si le choix du rail ne peut encore se mettre en place, faute d'opérateur ferroviaire.



## FINANCEMENT DU SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES

---

L'exigence sociale en matière de traitement des ordures ménagères ne cesse d'augmenter. Des installations plus complexes et plus de travail pour trier, traiter, recycler, c'est un coût croissant... si on en reste là. Dans le cadre d'une économie circulaire, les choses s'inverseraient. Notre société n'en est pas là.

Dès lors, le consommateur et/ou usager subit une inflation financière sur le service des déchets ménagers. Certes il y a eu amélioration du service rendu, mais les coûts ont crû, augmentés par la TGAP et la TVA (de 5,5 à 7 puis 10%). Aujourd'hui, on estime en moyenne à 100 €/habitant/an la charge de gestion des déchets pour les collectivités. C'est à cette hauteur que l'usager est victime de l'injustice croissante de la fiscalité locale, liée à celle insupportable du système financier.

Le financement des ordures ménagères est assuré actuellement sous deux formes essentiellement : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Avec parfois une participation financière de la collectivité. Une redevance spéciale pour les déchets ménagers dits banaux, non directement ménagers (DIB), doit être mise en place, mais elle est appliquée diversement !

Le Grenelle de l'environnement a fortement suggéré d'ajouter au TEOM et REOM le principe d'une tarification incitative. Pour, entre autres, contraindre l'usager à « mieux trier ». Ce qui a pour conséquence, avec la mise en place de cette tarification, en particulier la redevance, de glisser de la logique de la péréquation par l'impôt à la logique du paiement par le consommateur qui d'usager devient client ! Alors que, dans le même temps, les dispositifs financiers mis en place au niveau de l'Union européenne, sensés compenser les frais de collecte sélective et de tri avec l'argent des consommateurs, sont détournés et mal contrôlés, en particulier en France. Les grands groupes industriels restent les principaux bénéficiaires.

Si la fiscalité locale est obsolète, injuste, l'impôt reste le meilleur rempart social pour les familles. Nous ne cessons d'exiger une réforme progressiste, plus juste, mieux partagée de la fiscalité dans notre pays. C'est un préalable fort et indispensable porté par les communistes.

Nous demandons, dans le cadre d'une réforme démocratique de la fiscalité locale, à ce que le financement privilégie l'impôt, tout en prenant en compte l'incitation à trier pour les consommateurs comme pour les producteurs.



## QUEL MODE DE GESTION POUR LES DÉCHETS ?

---

Politique publique, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont sous la responsabilité des élus locaux. Elle est au croisement d'enjeux nationaux déterminés par les politiques nationales et européennes et trouve sa pleine réalité au plan local dans des configurations de terrain très disparates selon les singularités des communes et des régions. Il s'agit donc d'allier principes de gestion durable et souplesse d'adaptation locale. L'État a résolu cette question en édictant lois et règlements mais en confiant leur réalisation aux collectivités de base.

La maîtrise d'ouvrage est multiforme : communes ou intercommunalités pour la collecte, syndicats à vocation unique ou syndicats mixtes de traitement pour les centres de tri, les usines d'incinération, et pour les centres d'enfouissement le secteur privé.

Cette diversité reflète la diversité des territoires et de leurs histoires ; elle contraste avec la gestion trop souvent confiée à deux grands groupes ou à leurs dauphins, le recours à la régie étant très minoritaire. Les modalités sont très variées : quelques *Partenariats public/privé* (PPP), beaucoup de *Délégations de service public* (DSP), avec une grande gamme allant du plus total dessaisissement de compétences jusqu'à des formes plus « équilibrées » ; enfin, il y a des marchés publics pour l'exploitation d'équipements qui sont propriété des collectivités.

Le poids des groupes, leur technicité, leur indéniable compétence, mais aussi les difficultés de financement d'équipements souvent très lourds rendent difficile la pleine maîtrise de ces enjeux par les seuls élus locaux.

C'est pourquoi nous préconisons, tout en laissant chacun décider du meilleur pour son territoire, de rechercher les formes de gestion qui préservent au mieux l'intérêt des habitants et le choix politique des élus.

Nous proposons une maîtrise de service public des déchets, capitalisant la compétence des personnels et la technicité des entreprises, tout en préservant le libre choix des élus sur l'organisation du service sur leur territoire. La maîtrise publique est la mieux à même de le réaliser, soit sous la forme de Régie, soit sous toute autre forme d'entreprises de l'économie sociale (SEM, SPL, Coopérative...) et les accords de coopération entre collectivités permettent alors de partager les expériences et les compétences. Cette maîtrise publique peut permettre, mais rien n'est automatique, une évolution technique sans le frein de la rentabilisation des investissements.

Par ailleurs, sans les freins liés aux secrets d'exploitation et à l'obligation de résultats financiers pour le privé, une maîtrise publique peut rendre plus facile aussi une gestion démocratique et transparente. Mais cette avancée reste dans la plupart des cas une conquête à réaliser. En effet, les CCSPL, *Comités communaux de*



*surveillance des services publics locaux*, dont les membres sont désignés, n'en sont qu'un pâle reflet.

Or, l'engagement citoyen pour le tri et l'acceptation de la charge financière du traitement ne se gagnent que dans la proximité et la transparence. Qui décide de la capacité des contenants ? Où utiliser les composts, localement pour l'agriculture, pour la vente à des industriels ? Pourquoi l'obsolescence programmée des objets, avec un cycle court de vie utile, est-elle toujours aussi prégnante ?

Une meilleure connaissance de la question du déchet permet de poser de façon élargie et massive celle des finalités de notre société.

On le voit, la maîtrise publique est une condition favorable mais loin d'être automatiquement suffisante. Dans l'attente, nous préconisons la mise en place d'une structure publique d'assistance à la « maîtrise d'ouvrage » pour aider les collectivités, avec des missions de conseil à la conception, définition des cahiers des charges, aides à la recherche de financements, conseils techniques dans un rôle comparable aux services des DDE et DDA d'il y a quelques décennies.

Reste une chose essentielle : dans tous les cas, le choix qui préserve le mieux l'autorité des élus est celui qui préserve l'avenir.





# PLUS QUE DES PROPOSITIONS UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ CITOYENNE ET DE DÉMOCRATIE

---

Les débats sur les procédés ne servent qu'à conforter des refus (« nimby ») au détriment de la construction d'une attitude responsable et citoyenne dans l'abord du traitement de nos déchets. L'originalité de l'apport communiste réside dans une approche globale de cette question de société telle qu'elle fasse émerger à la fois l'exigence de service public, celle de développement durable et l'exigence de démocratie comme moyen d'avancées.

À ce stade, précisons que la transposition dans le droit français de la directive européenne cadre-déchets a pour conséquence de fortes contraintes normatives pour les collectivités qui ont la charge de la compétence. Dans le même temps, les politiques d'austérité réduisent très fortement leurs moyens financiers. Tout cela peut avoir des impacts néfastes sur la qualité des services rendus, ou bien sur leurs prix, et placer les citoyen-ne-s face à de réelles inégalités sur l'ensemble du territoire. Nous considérons donc qu'il serait juste que l'Europe s'engage dans une politique plus active de soutien et que l'État français, avec les Régions, intervienne financièrement au travers des fonds européens afin de réduire ces inégalités.

Des propositions de loi déposées en 2005 par les groupes parlementaires communistes sont un acquis de la réflexion.

Le cadre législatif actuel est étriqué ; une proposition de grande loi-cadre pourrait être l'expression de cet apport. Il s'agit d'inverser la trajectoire qui livre nos déchets aux grandes firmes du secteur, pour ensuite construire une production/consommation durable, circulaire et de proximité.

**Une loi-cadre** : elle pourrait s'appuyer sur quelques principes qui fondent un développement durable, sans considérer comme intangibles les modifications dues aux lois récentes (NOTRe, etc.).

## LES PRINCIPES : DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION/CONSOMMATION

- ❖ Les déchets ne doivent pas être des matières à profits, mais des sous-produits à retraiter et valoriser dans la perspective d'une évolution vers une économie circulaire.
- ❖ La réduction de la masse et de la nocivité des déchets est une priorité ; l'épuisement progressif des matières premières fait de leur production un gaspillage insoutenable que la loi doit réduire.

- ❖ Une coordination européenne est mise en place pour surveiller les transports transfrontières des déchets.
- ❖ Faire en sorte qu'un produit ne puisse être mis sur le marché sans une certification de non toxicité, de durabilité, de recyclabilité et de réparabilité.

## UN TRAITEMENT RESPONSABLE BASSINS DE DÉCHETS ET COOPÉRATIONS ENTRE TERRITOIRES

- ❖ Pour notre pays, le traitement des déchets ménagers doit revenir au service public dans des filières à reconstruire. Pour aider les collectivités locales qui en ont la responsabilité, il y a besoin d'un service public national déconcentré.
- ❖ Ce service public national et déconcentré est seul à même de répondre aux exigences de qualité, de transparence et d'évolutivité des techniques.
- ❖ À cet effet est créé un Centre technique national qui serve de point d'appui aux collectivités qui le consultent et les assiste dans leurs relations avec les sociétés agissant localement dans le cadre de délégations de service public (affermage ou concession) et qui soit en lien avec les organismes de recherche.
- ❖ Par ailleurs, le rôle et les moyens des DREAL doivent être renforcés.
- ❖ Les collectivités locales doivent également pouvoir s'appuyer sur un corps de fonctionnaires formés, compétents et en nombre au sein de la fonction publique.
- ❖ Les coopérations entre intercommunalités s'organisent dans le cadre des Plans régionaux. Ces coopérations doivent être librement négociées et mutuellement avantageuses selon des « bassins de déchets » définis en fonction des concentrations de populations, des moyens de transports, de traitement, etc., et différents selon les types et la masse des déchets concernés. La notion de « bassin de déchets » doit être introduite dans le Code de l'environnement.
- ❖ Ces plans valorisent les orientations vertueuses: priorité au tri/recyclage à construire dans la proximité avec les citoyens, quartier par quartier, organisation de la distribution avec vrac, consigne, circuits courts...
- ❖ Les installations complémentaires entre elles de tri, de traitement, de compostage, de stockage doivent être réparties de façon équilibrée dans les départements pour conjuguer réduction du transport et seuils économiques avec une répartition équivalente des nuisances pour tous les producteurs de déchets.

## DÉMOCRATIE ET TRANSPARENCE

- ❖ Dans le cadre des CE des entreprises, les salariés ont un droit renforcé d'intervention pour orienter la gestion de l'entreprise vers des produits durables et facilement recyclables.
- ❖ La transparence et l'éducation à la responsabilité se construisent dans des *Commissions locales d'information et de surveillance* (CLIS) pluripartites, proches des installations ; une CLIS départementale ainsi qu'un *Comité déchets* par « bassin de déchets » seront formés. Ces Commissions réunissent élus, administrations concernées, salariés, exploitants et représentants des populations. Les représentants associatifs sont élus et non désignés par l'administration, les salariés de ces installations y sont représentés par des élus du personnel. Ces commissions interviennent dès la conception des projets, assurent la transparence sur les risques, la gestion, la maintenance, les conditions de travail... Leurs travaux sont publics.

## RECHERCHE, VULGARISATION ET FORMATION

- ❖ L'offre de formation dans le domaine de la gestion des déchets est particulièrement abondante mais insuffisante en qualité. L'offre publique et surtout privée (Veolia, Suez, etc.), dans le cadre de la formation continue, est particulièrement foisonnante sous forme de stage. De grandes écoles ou universités offrent des cursus de formation supérieure. Toutefois, l'offre d'un cursus complet de formation initiale en service public reste à bâtir, notamment pour répondre aux enjeux de l'économie circulaire. Enfin, l'écoconception doit être systématiquement intégrée aux cycles de formation des techniciens et des ingénieurs. Le contenu des formations doit s'adapter régulièrement aux évolutions du traitement des différents déchets.
- ❖ Les connaissances sur les cycles naturels seront systématiquement diffusées afin que les citoyen-ne-s comprennent les raisons des structures mises en place (impossible d'en rester à la seule promotion des « gestes utiles »).

## LOIS FRANÇAISES ET DIRECTIVES EUROPÉENNES

---

Les textes applicables à la gestion des déchets sont codifiés dans le Code de l'environnement ou le Code général des collectivités territoriales.

**Définition et classification des déchets** : articles R541-7 à 11 du Code de l'environnement

### Politique générale

Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 dite Loi Royal relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (article 46 sur les déchets).

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (articles 186 à 209 sur les déchets).

Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010, transposition de la Directive européenne 2008/98 du 19 novembre 2008 relative aux déchets.

Articles L541-1 et suivants du Code de l'environnement.

La loi de transition énergétique (LTE) aborde la question des déchets notamment par le biais des CSR « combustibles solides de récupération » à incinérer... Les engagements de la France pris lors de la COP21 auront sans doute un impact sur ce secteur mais on attend les applications concrètes.

### Compétences

Articles L2224-13 à L2224-17 du Code général des collectivités territoriales.

La loi NOTRe prévoit le transfert des compétences déchets aux intercommunalités ; les modalités concrètes sont diverses.

### Planification

Articles L541-11 et suivants et R541-13 et suivants du Code de l'environnement

### Prévention

Plan national de prévention des déchets 2014/2020.

## GLOSSAIRE

- ADEME** : Agence pour la défense de l'environnement et la maîtrise de l'énergie
- BTP** : bâtiment et travaux publics
- CLIS** : Commission locale d'information et de surveillance
- CET** : Centre d'enfouissement technique
- CSDU** : Centre de stockage des déchets ultimes (loi de 1992)
- Cyclamed** : dispositif de récupération des médicaments non utilisés ou périmés
- DDA/DDE** : Directions départementales de l'agriculture ou de l'équipement ; elles ont été restructurées et leurs missions changées avec les différentes étapes de la décentralisation et les politiques néolibérales
- DIB** : déchets industriels banaux
- DMD** : déchets médicaux diffus
- DREAL** : Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DSP** : Délégation de service public
- Éco-emballages/Adelphe** : organismes agréés pour la mise en place du tri sélectif dans les communes
- Greenwashing** : littéralement lavage vert, présentation « écologique » d'activités économiques des industriels ICPE, installation classée pour l'environnement
- ISDnD** : Installation de stockage de déchets non dangereux
- Nimby** : littéralement « pas dans mon arrière-cour », donc refus chez soi de telle activité... pour l'accepter ailleurs !! synonyme d'irresponsabilité
- PDEMA** : plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, leur élaboration a été prescrite par la loi
- PME** : petites et moyennes entreprises
- REOM** : redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- REP** : responsabilité élargie du producteur (de déchets)
- SEM** : Société d'économie mixte
- SPL** : Société publique locale (de droit privé mais de capitaux publics)
- Suez** : firme délégataire spécialisée dans le traitement des eaux, de l'assainissement, des déchets et des services aux collectivités
- SYCTOM** : Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères
- TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TGAP** : Taxe générale sur les activités polluantes
- TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée
- UIOM** : Unité d'incinération des ordures ménagères
- Veolia** : firme délégataire spécialisée dans le traitement des eaux, de l'assainissement, des déchets et des services aux collectivités

## QUELQUES DÉFINITIONS

**Analyse du cycle de vie d'un produit** : « Évaluation des effets directs ou indirects d'un produit sur l'environnement, depuis l'extraction des matières premières qui entrent dans sa composition jusqu'à son élimination ».

**Cogénération** : « Production simultanée d'électricité et de chaleur humide ».

**Biodégradable** : « Se dit d'une substance qui peut, sous l'action d'organismes vivants, se décomposer en éléments divers dépourvus d'effet dommageable sur le milieu naturel ». D'où le terme « déchet biodégradable ».

**Écoconception** : « Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances ».

**Économie circulaire** : « Organisation des activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'énergie fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement ».

**Éco toxicologie** : « Branche de la toxicologie qui étudie les effets directs et indirects des polluants sur l'environnement ».

**Récupération des déchets** : « Opération de collecte et de tri des déchets, en vue du réemploi ou du recyclage de produits et de matériaux ».

**Recyclage des déchets** : « Ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à réintroduire tout ou partie dans un cycle de production ».

**Recyclage valorisant** : « Fabrication, à partir d'objets ou de matériaux de récupération, de produits de plus haute valeur que les objets ou matériaux d'origine ».

**Réduction des déchets** : « Ensemble des mesures et des actions qui, de la conception à la distribution d'un produit, visent à réduire la diversité, la quantité et la nocivité des déchets ».

**Stabilisation des déchets** : « Traitement qui empêche la dissolution et la dissémination des composés nocifs, toxiques ou polluants présents dans ces déchets et tend à réduire le plus possible leurs effets dommageables sur l'environnement ».

**Valorisation énergétique des déchets** : « Utilisation de la chaleur produite par l'incinération des déchets, essentiellement pour la production d'électricité et de chauffage ».

**Biocombustible** : « Combustible constitué de dérivés industriels tels que les gaz, alcools, éthers, huiles et esters obtenus après transformation de produits d'origine végétale ou animale ».

*Référence*

Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
Vocabulaire du développement durable  
Commission d'enrichissement de la langue française  
Termes publiés au Journal officiel 2015 ([franceterme.culture.fr](http://franceterme.culture.fr))

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Christian N Go, Alain Régent. *Déchets effluents et pollution*. Dunod. 3<sup>e</sup> édition. 2012. 190 p.

Hervé Bichat, Paul Mathis. *La biomasse, énergie d'avenir ?* Éd. Quae. 2013. 224 p.

Bernard Wiesenfeld. *Promesses et validité des énergies renouvelables*. Éd. Sciences. 2013. 170 p.

On peut utilement se reporter aux sites internet de l'ADEME ou du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

*ont contribué à la rédaction de ce document  
sous la coordination de*

**Jean-Claude Cheinet**, responsable associatif MNLE  
membre de la commission Écologie

**Évelyne Didier**, sénatrice de Meurthe-et-Moselle

**Jean Barra**, ingénieur retraité EDF

**Hervé Bramy**, responsable du pôle Écologie du PCF

**Roland Charlionet**, chercheur INSERM

**François Cosserat**, président du MNLE

**Luc Foulquier**, chercheur CEA retraité

**Jean-Claude Jacob**, ancien vice-président du Valtom 63

**Alain Rouault**, ancien président du Syctom 93

Parti communiste français 2 place du Colonel-Fabien 75019 Paris

Édition PCF - maquette Suzy Lornac - mai 2016

[www.pcf.fr](http://www.pcf.fr)



**PRIX : 3 EUROS**

PUBLICATION DU PÔLE ÉCOLOGIE DU PCF  
[ecologie.pcf.fr/63732](http://ecologie.pcf.fr/63732)

# DÉCHETS

## ouvrir aussi l'alternative !

*« Guidés par le seul appétit du profit, les capitalistes nous inondent de produits aussitôt-fabriqués-aussitôt-périmés tout en coupant les productions de tant de biens utiles, pour peu qu'ils ne soient pas jugés hyper-rentables ».*

Ces quelques lignes issues de *La France en commun* disent mieux que tout autre discours notre état d'esprit et les raisons qui nous conduisent à éditer cette plaquette sur le thème des déchets.

Tout d'abord parce qu'il est déterminant d'en réduire la production parce que leur « élimination » coûte de plus en plus cher et n'est plus d'actualité. En effet, le développement systématique de l'écoconception des produits peut permettre, dès maintenant, de concevoir des produits plus durables et facilement recyclables. C'est une question politique à part entière.

De plus, contrairement aux idées reçues, nos abondants déchets peuvent constituer de nouvelles ressources. D'ores et déjà, les acteurs du capitalisme mondialisé s'en sont emparés pour amplifier leurs seuls profits.

C'est pour combattre cette logique financière que les communistes soutiennent l'idée que nos déchets doivent être sortis des griffes du marché et être considérés comme des biens communs. L'alternative réside dans le secteur public et l'émergence d'une économie circulaire de proximité.

Pour cela, la démocratie et l'intervention citoyenne consciente sont déterminantes. Cette plaquette, après celles sur l'énergie et sur l'eau, doit être utile à ce combat.

Hervé Bramy  
responsable du pôle *Écologie* du PCF

